L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 24 JANVIER 1869. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE MATIN, 24 JANVIER

VENTES A L'ENCANDE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., à 10 heures, au magasin de MM. Muller & Piaget, au No. 25 de la rue de Chartres, au premier—Tout le stock d'articles de choix, consistant en un bel assortiment de marchandises importées, bonneterie, etc. La vente se fera sans réserve, par catalogue et à crédit. Aussi, des baux, la latitude et le bail du dit magasin.

Par E. Dorbès, à son magasin d'encan, rue de Chartres, 118—Un bel assortiment de boutons, peignes, tabac, dentelles, rubans, cravates, tapis, etc.

Par G. de Fériet, rue de la Paix, entre Camp et Bagatelle—Un assortiment général de meubles, ustensiles de cuisine, des bois de construction et briques à feu.

Par G. Léaumont, au No 60 de la rue Chartres—Chapeaux, habillements, articles de toilette.

Par Louis Stern & Bros., aux Nos. 25 de la rue des Magasins et 36 de la rue Gravier—450 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Girod—Avoine.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 83 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185 ....Rue des Remparts........185

ATTENTION!!

Les catalogues de la vente importante qui aura lieu, MARDI, 26 du courant, aux Magasins de MM. Ferrari & F. Laborde, seront prêts à être distribués demain matin, lundi, au bureau de l'encanteur, Eugène Turpin, 83, rue Vieille-Levée.

Vente d'Immeubles.—Le public est invité à assister à la grande vente de meubles de tout genre qui sera faite par M. B. Déjan, fils, encanteur, demain lundi 25 janvier, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, rue Gravier, No 63, près de la rue Carondelet.

Marchandises Sèches à l'encan.—Demain lundi, 25 du courant, à 10 heures du matin, MM. Hoffman, Marks & Co, vendront au magasin de MM. Müller et Piaget, rue de Chartres No 25 au premier étage, un immense stock de marchandises sèches importées. Nous ne pouvons, dans une simple notice, énumérer en détail ces marchandises, mais l'annonce à laquelle nous renvoyons le lecteur, en donnera une idée. Cette vente se fera à crédit et les conditions sont de celles qui conviennent au commerce. Avec les marchandises seront vendus aussi le bail du magasin et les installations.

SOMMAIRE DE L'ABEILLE DU DIMANCHE 24 JANVIER

Première Page: La Nouvelle Charte de Ville.—La Foire Agricole et Industrielle—La Création de Nouvelles Paroisses.—Message du Président Johnson.—Théâtre de l'Opéra—Faits divers—Législature de la Louisiane—Chronique locale—Dépêches télégraphiques.—Réclames et Annonces.

Deuxième Page: Nouvelles d'Europe.—Les Discours de Napoléon III au 1er Janvier.—Correspondance de France.—Le Câble Transatlantique Français.—Petite Chronique judiciaire—Bulletin financier.—Bulletin commercial—Liste des lettres—Annonces.

Troisième Page: Feuilleton: Les Trois Filles d'honneur—Matières et Annonces diverses.

La Nouvelle Charte de Ville.

Nous avons donné l'analyse du projet de charte préparé par les soins de l'Association des propriétaires pour être soumis à la Législature, nous ignorons si ce projet est identiquement le même que celui qui a été présenté par M. Bacon. L'approbation que nous avons donnée s'applique au projet présenté et non aux amendements, s'il y en a eu, qui ne nous sont pas connus. Mais nous le répétons, il y a urgence à opérer une réforme dans le système du gouvernement municipal, et il importe que cette réforme soit fondamentale.

Jusqu'à présent, le projet n'a rencontré d'opposition que de la part de deux catégories de personnes: les partisans de l'égalité sociale qui demandent que tout changement soit ajourné jusqu'après l'inauguration du général Grant, dans l'espérance que le nouveau Président donnera à leur coterie la majorité dans les élections, et les gens qui, tirant quelque profit du régime actuel, veulent obtenir la perpétuer parce qu'ils trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Des premiers nous n'avons pas à nous occuper, leur opposition ne s'adressant pas directement au système proposé; et leur demande de délai n'a aucun rien de sérieux puisqu'à moins de bouleverser à nouveau l'enregistrement, les chances d'une élection pour la ville seront les mêmes dans trois mois qu'à présent. Quant aux seconds, la susceptibilité qu'ils témoignent à l'égard de certaines clauses de la nouvelle charte est étrange de la part des défenseurs du système véreux et pourri qui nous a plongés dans le gâchis inextricable où ils voudraient nous retenir afin de continuer à y pêcher en eau trouble. Leur argumentation est vraiment curieuse.

On veut faire, s'écrient-ils avec une indignation jouée, du gouvernement de la ville un gouvernement oligarchique et aristocratique et l'on essaie, à l'aide de ces deux mots, de soulever le sentiment des masses populaires. Hélas! si le régime que nous avons eu jusqu'à présent est un régime démocratique, nul, croyons-nous, ne s'avisera de le regretter. Nous voudrions bien savoir ce que les masses y ont gagné. Elles n'ont presque jamais participé au choix des candidats nommés le plus souvent dans des petites cabales de politiciens. Quant aux élus, on ne pourrait pas en citer beaucoup qui se soient préoccupés, dans l'exercice de leurs fonctions, de l'intérêt de ces masses démocratiques qu'ils étaient censés représenter. Si les contribuables ont été pressurés par suite de la mauvaise administration des affaires de la ville, est-ce que ceux qui ne paient pas de taxes n'ont pas souffert de la dépréciation des billets de ville, dépréciation à laquelle les Conseils n'ont jamais su remédier et de la cherté des loyers résultant de l'augmentation des taxes? Il n'est pas un seul habitant de la ville, quelque humble que soit sa condition, qui n'ait été lésé matériellement dans ses intérêts par la dilapidation des deniers publics, et par la déplorable gestion des affaires municipales. Qu'on ne vienne donc plus, au nom des masses, demander le maintien d'un état de choses qui a amené la ruine du crédit de la corporation, bien que les ressources financières de cette corporation fussent meilleures que celles de la plupart des villes de l'Union.

La nouvelle charte ne propose nullement d'enlever aux électeurs actuels leur droit de nommer l'administration municipale. Elle le maintient, au contraire, et le rend plus efficace en limitant le nombre des administrateurs. On se plaint que la charte exige un cautionnement de cent mille piastres de chacun des administrateurs, mais c'est là une des clauses les plus avantageuses pour la communauté puisqu'elle constitue une garantie sérieuse contre la malversation des fonctionnaires élus. Il est vrai que les politiciens de cabaret ne pourront plus se faire élire au Conseil au moyen de quelques petites manœuvres peu coûteuses, mais ce ne sera pas un grand malheur pour le public. Il ne sera pas nécessaire d'être riche pour être éligible, il suffira d'offrir assez de garanties sous le rapport de la moralité et de la capacité pour trouver des citoyens disposés à fournir les cautionnements requis.

Dans la limitation du nombre des conseillers et dans les précautions prises à leur égard, dans l'intérêt du peuple tout entier qui les élit, nous ne voyons pas l'ombre d'un régime aristocratique. C'est tout simplement un régime économique qui délivrera la ville des harpies qui se gorgeaient aux dépens du Trésor municipal. On verra sous ce régime disparaître tous les tripotages, tous les actes de complaisance ou de corruption qui ont été à l'ordre du jour depuis quinze ou vingt ans à l'Hôtel-de-Ville, et c'est bien là ce qui désole les partisans du système actuel. L'abolition des pots-de-vin, des sinécures et des petits ou des gros jobs leur fait jeter les hauts cris, mais ils ne réussiront pas à donner le change à l'opinion publique.

Un journal demande pourquoi on ne soumet pas le projet de Charte au vote du peuple. D'abord cela ne s'est jamais fait. Ensuite ce journal oublie qu'il a été le seul à soutenir l'ordonnance créant une nouvelle taxe dernièrement soumise aux affaires populaires, et que cette ordonnance n'a pu réunir trois cents voix dans toute la ville, malgré tous les appels qu'il avait adressés au peuple en faveur d'un vote affirmatif. Les défenseurs du système actuel montrent trop le bout de l'oreille pour que le peuple ajoute la moindre foi à leurs lamentations intéressées. En puis ils se fâchent, dans ils ont tort. Ils censurent, pu discuter les avantages et les inconvénients de la Charte sans jeter des accusations aussi absurdes que peu méritées à la face d'une association qui compte dans son sein les citoyens les plus recommandables appartenant au commerce, à l'industrie et aux professions les plus diverses. L'acrimonie de la polémique que soulève l'organe du Conseil de ville contre la nouvelle charte est une preuve de la faiblesse de la cause qu'il défend.

Nous ne sommes, pour notre part, affiliés avec qui que ce soit, et inféodés à aucune association, et si nous pensons que l'Association des propriétaires défend des intérêts personnels contraires aux intérêts publics nous n'hésiterions pas à la combattre. Mais, dans le cas dont il s'agit, les intérêts de l'Association sont identiques à ceux de la communauté entière, voilà pourquoi nous combattons tout le drapeau de réformes que pour tout l'établissement d'un gouvernement municipal rationnel, honnête et économique.

Foire Agricole et Industrielle de la Louisiane.

LES FAIR GROUNDS.

La Foire agricole et industrielle de la Louisiane, que plusieurs citoyens énergiques et entreprenants ont eu l'heureuse idée de fonder il y a trois ans, s'ouvrira cette année le 6 avril. Cette institution est appelée à exercer une grande influence sur la prospérité future de notre Etat, et elle doit exciter, à un haut degré, l'intérêt de la métropole commerciale du Sud. Une exposition périodique encourage le progrès et propage les perfectionnements dans toutes les branches de la culture et de l'industrie; elle excite une émulation utile chez les producteurs, les fabricants et les inventeurs, et elle donne ainsi naissance à de nouvelles sources de richesse qui contribuent puissamment à la prospérité générale.

La location des "Fair Grounds" dans la partie basse de la ville constitue un avantage pour le Second et le Troisième Districts, car, dans les bonnes années, l'Exposition attirera des milliers d'étrangers de tous les Etats voisins, et le commerce de gros et de détail de cette partie de la ville ne pourra qu'y gagner. D'un autre côté, les "Fair Grounds" sont un lieu de promenade très agréable, qui devrait être fréquenté plus qu'il ne l'a été jusqu'à présent, et qui offrira encore plus d'attraits lorsque les embellissements projetés auront pu être complétés. Nous voudrions donc voir les résidents du Second et du Troisième District prendre au succès de l'entreprise une part plus active que celle qu'ils y ont prise jusqu'à présent.

Dans les grandes villes de l'Ouest, les Expositions après avoir coûté aux fondateurs de grands sacrifices d'argent pour les frais de premier établissement, sont devenues des affaires lucratives. Il en sera de même pour l'Exposition de la Louisiane, dont l'importance ira en grandissant chaque année. Mais, depuis le début, la compagnie a eu à lutter contre diverses circonstances défavorables et elle doit, pour être à même de donner une nouvelle impulsion à l'entreprise, émettre trente mille actions. Les actions se vendent $25, et, jusqu'à ce jour, il en a été très peu placé dans le Second et le Troisième District où est situé l'emplacement de l'Exposition.

Les actions, outre les bénéfices éventuels qu'elles peuvent rapporter, procurent aux titulaires certains avantages qui ne sont pas à dédaigner, celui entre autre de pouvoir aller se promener aux Fair Grounds. Ce privilège est plus ou moins étendu suivant le nombre des actions. Or, la promenade en plein air est on ne peut plus utile à la santé, et dans une ville où les lieux de promenade sont très rares, ce privilège a sa valeur. On a le droit de s'étonner que les visiteurs des "Fair Grounds" viennent presque tous de la partie haute de la ville, quand ces terrains sont situés à proximité des résidences des deux districts d'en bas. Nous espérons qu'il suffira d'appeler l'attention sur cette anomalie pour la faire cesser. Le succès de l'Exposition intéresse au plus haut point toute la communauté et plus particulièrement notre section. Aussi engageons-nous les capitalistes, les propriétaires, les marchands et les industriels à encourager l'entreprise en souscrivant libéralement au capital qui a été jugé nécessaire pour en assurer le succès.

LA CRÉATION DE NOUVELLES PAROISSES.—La Législature a dernièrement session, s'est amusée à créer plusieurs paroisses nouvelles, entre autres une paroisse appelée Richland, composée de lopins de territoire empruntés aux paroisses Ouachita, Franklin, Morehouse et Carroll. Les habitants de cette dernière paroisse, sans distinction de parti ni de couleur, ont réclamé contre cette scission de leur corporation, et, sur la motion de McMillen, représentant de cette paroisse, la Législature s'est décidée à rendre à Carroll ce qui appartient à Carroll. D'un autre côté, un M. Olivier s'étant présenté pour être admis comme représentant de la nouvelle paroisse de Richland, a vu repousser sa prétention par le motif que la Constitution a limité le nombre des représentants à 101 et que les fractions dont se compose sa paroisse sont déjà représentées par les élus des paroisses voisines. Cependant, la Chambre lui a alloué, comme fiche de consolation, ses frais de voyage et le salaire de huit piastres par jour. Voilà de la besogne législative bien faite!

Où se rencontre-t-on maintenant avec le plus de plaisir? A la ROTONDE ST LOUIS. Pourquoi? Allez-y et vous le saurez.

☞ Achetez votre extrait de café à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de *cinquante-cinq* piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

Message du Président.

Voici le texte du message de M. Johnson à l'appui de sa proclamation d'amnistie:

Au Sénat des Etats-Unis.

En réponse à la résolution, etc., je transmets ci-inclus copie de la proclamation d'amnistie du 25 décembre dernier.

L'autorité légale en vertu de laquelle cette proclamation a été émise est citée dans ce document lui-même. Il y est dit expressément que s'est en vertu du pouvoir et de l'autorité que me confère la Constitution, et au nom du peuple souverain des Etats-Unis que j'ai émis cette proclamation qui déclare, sans conditions et sans réserve, à toutes les personnes qui ont pris part directement ou indirectement à la dernière insurrection ou rébellion, qu'il leur est accordé un pardon entier et une amnistie complète pour le délit de trahison contre le gouvernement des Etats-Unis, ou d'adhésion à ses ennemis pendant la dernière guerre civile; et qu'ils sont réintégrés dans tous les droits, privilèges et immunités que leur garantissent la Constitution et les lois.

La Constitution fédérale est, aux yeux de l'Exécutif, la loi suprême du pays. La seconde section de l'article II de cette Constitution porte que le Président a le pouvoir d'accorder grâce et pardon pour des délits commis contre les Etats-Unis, *excepté* dans le cas d'*impeachment*. La proclamation du 25 décembre est strictement conforme à la définition de l'autorité conférée à l'Exécutif, et on verra par les documents ci-annexés qu'elle concorde avec le précédent établi par Washington en 1795, et suivi par les présidents Adams en 1800, Madison en 1815, Lincoln en 1863, et par le chef actuel du pouvoir exécutif en 1865, 1867 et 1868.

ANDREW JOHNSON.

Les précédents auxquels M. Johnson fait allusion sont:

1o Une proclamation du général Washington, en date du 10 juillet 1795, accordant une amnistie générale pour tous les actes de rébellion commis par les citoyens de la Pennsylvanie occidentale, qui avaient refusé de payer les impôts sur les spiritueux.

2o Une proclamation de John Adams, en date du 21 mai 1800, complétant la précédente.

3o Une proclamation de James Madison, amnistiant certains étrangers et citoyens de la Nouvelle-Orléans, coupables d'avoir organisé à l'embouchure du Mississippi un commerce illicite et contraire aux traités.

5o La proclamation de Lincoln, en date du 8 décembre 1863, accordant une amnistie à tous ceux qui avaient pris part à la rébellion, sauf quelques catégories désignées, et leur garantissant leurs droits de propriété, à l'exception de celui basé sur l'esclavage.

5o La proclamation de Lincoln du 26 mars 1864, définissant les cas dans lesquels on pouvait invoquer le bénéfice de la précédente proclamation.

6o, 7o et 8o Les trois proclamations de M. Johnson, de 1865, 1867 et 1868, accordant, avec certaines réserves, pardon et amnistie aux personnes ayant pris part à la rébellion.

LA QUESTION DE RACES EN CALIFORNIE.

Nous lisons dans le *Courrier* de San Francisco:

On sait qu'au nombre des amendements qu'a subis, depuis la guerre, la Constitution des Etats-Unis, il s'en trouve un qui relève les gens de couleur de l'incapacité de témoigner en justice dont ils étaient frappés en certains Etats. Suivant l'avis de certains juristes, les Chinois, qui sont, en Californie, placés sous le coup de la même incapacité, devraient être appelés à bénéficier de l'amendement constitutionnel.

La question a été mise à l'épreuve devant le juge Provines. Il s'agissait d'un Chinois qu'un soldat avait frappé d'un coup de couteau et qui comparaissait comme témoin, à la requête du ministère public. Le défenseur de l'accusé n'a pas cherché à prouver que son client n'avait pas donné le coup de couteau; il s'est borné à soutenir que la déposition du Chinois ne pouvait être admise, le quatorzième amendement n'ayant en vue que les citoyens ou ceux qui sont aptes à le devenir et n'intervenant pas avec les lois spéciales qui règlent la matière dans les différents Etats.

Cette théorie a été admise par le magistrat, qui a accordé cependant au ministère public le délai pour se procurer des témoins constitutionnels, s'il en trouve. Sinon, le prévenu, dont la culpabilité n'est mise en doute par personne, sera rendu à la liberté.

Nous nous demandons si ce gaillard-là en fera jamais une idée bien nette de la justice.

—Il serait fâcheux de ne pas signaler une proposition bien curieuse du journal l'*Univers* sur le système d'éducation politique annuel; suivant M. Veuillot, l'Angleterre doit ses grandes journées d'Etat. Nous citons:

Il n'y a pas peut-être un pays du royaume, un député, un évêque, qui n'ait été *fouetté* jeune, qu'un homme, et non pas seulement pour indiscipline, mais pour des fautes de quantité en vers grecs ou latins. Il faut que le nom de la quantité entre dans les orellies anglaises; il y entre par là.

"Il y entrer par là!"

Quel singulier pédagogue M. Veuillot n'aurait-il pas à Cellops et à Malgouton!

—On annonce que M. Jefferson Davis, ancien président de la Confédération américaine du Sud, et Mme Jefferson Davis, dont la santé est très altérée, sont attendus très prochainement à Nice.

Théâtre de l'Opéra.

LES GANACHES—ROLAND A RONCEVAUX—LE BARBIER DE SEVILLE—LA BELLE HÉLÈNE.

Un de nos confrères faisait observer que neuf dimanches de suite il était tombé de la pluie à la Nouvelle-Orléans. Dimanche dernier était le neuvième de la série, et la recette s'en est ressentie comme les dimanches précédents. Cependant, les loges grillées et le parquet étaient assez bien garnis. Beaucoup de personnes avaient bravé la pluie pour voir jouer la pièce de Sardou, *Les Ganaches*, nouvelle pour le public orléanais. C'est la lutte entre l'ancien et le nouveau régime, entre la routine et le progrès, qui constitue le fond de cette pièce, où les tirades sous la partie militante, l'intrigue étant peu intéressante et le rôle de la jeune fille manquant totalement de vraisemblance. Le progrès triomphe naturellement de la routine et sous les traits d'un ingénieur épouse la fille d'un marquis de l'ancien régime. MM. Moreau, Graviar, Chamonin, Caron et mesdames Gay et Cavé ont rempli avec talent les principaux rôles, et la soirée s'est terminée galamment par la reprise de *Cadet Roussel*.

Lundi et jeudi nous avons eu la cinquième et sixième représentation de *Roland à Roncevaux* dont le succès est loin d'être épuisé. Cet opéra est interprété d'une façon tout-à-fait supérieure par M. Picot, madame Cambier, MM. Van Huffien et Perent et Mlle Hasselman. M. Albert Julien qui a été chargé du rôle du pâtre, s'en est convenablement acquitté. Les chœurs et l'orchestre ont également donné pleine satisfaction.

Mardi soir, le temps était beau et la salle était foulée. L'ouvrage annoncé était l'immortel chef-d'œuvre de Rossini, *Le Barbier de Séville*, et à l'attrait de ce spectacle se joignait celui de la rentrée de la jeune prima-donna qui, pendant la saison dernière, avait été la favorite du public. Madame Lambelé-Alhaiza a été chaleureusement accueillie à son apparition au balcon, et au second acte, de nombreux bouquets sont tombés à ses pieds. Ces témoignages de sympathie ont causé à la jeune artiste une émotion visible, qui a peut-être nui à son jeu; mais elle a chanté avec brio ses variations, et, dans la leçon de musique, elle a chanté d'une façon brillante le grand air des *Diamants de la Couronne*. Sa voix, sans avoir rien perdu de son timbre argentin ni de sa légèreté, a gagné en force, et nous pouvons prédire à la gracieuse cantatrice une série de succès d'ici à la fin de la saison.

M. Engel a déployé son talent habituel comme chanteur et comme comédien dans le rôle d'Almaviva, mais sa voix plus faible que d'habitude, nous ne savons par quelle cause, ne portait pas dans toutes les parties de la salle. Nous redoutions pour M. Perent, le rôle de Figaro, un peu léger pour la voix grave de ce baryton, mais l'habile artiste nous a agréablement surpris par la manière dont il a chanté ses vocalises. Avec un peu plus de vivacité dans le jeu et d'animation dans la physionomie M. Perent arrivera à faire un excellent Figaro. M. Van Huffien a habilement gradué l'air de la calomnie et il a interprété le rôle de Basile en bon comédien.

La Belle Hélène a été donnée hier soir devant une chambrée comme nous n'en avions pas encore vue depuis le commencement de la saison. Toutes les places étaient prises et un grand nombre de messieurs ont dû rester debout dans les couloirs et derrière les loges de premières et de secondes. Madame Lambelé-Alhaiza a joué et chanté le rôle d'Hélène avec un grand succès et on lui a fait bisser le dernier couplet de l'air qu'elle finit par le fameux refrain "Dis-moi, Vénus, etc.," ainsi que le dernier couplet de l'air "un mari sage est en voyage." Elle a gagné comme comédienne et s'est toujours l'agréable chanteuse qu'on a si souvent applaudie l'année dernière.

Nous complimentons M. Albert Julien, sur la manière dont il a interprété le rôle de Paris; il s'y est montré bon acteur et il a bien chanté ses fabliaux du premier acte et son duo d'amour. M. Chamonin a obtenu son succès habituel dans le rôle de Calchas, et M. Nardin a joué en excellent comédien le rôle du roi Ménélas, rôle qui a gagné à être interprété par cet artiste. Le rôle d'Oreste a été gentiment joué par mademoiselle Gay-Cavé et les autres artistes se sont acquittés convenablement de leurs rôles. La pièce a été enlevée avec une grande animation et nous croyons que la *Belle Hélène* aura encore le don d'attirer la foule. La seconde représentation aura lieu demain, lundi.

Ce soir on donnera *Don Juan d'Autriche*, drame historique en 5 actes de Casimir Delavigne. Le rôle de frère Arsène (Charles Quint) sera rempli par M. Gravier, celui de Don Juan par M. Moreau, celui de Philippe II par M. Caron, celui de Don Quexada par M. Chamonin. Madame Moreau remplira le rôle de Dona Florinde et madame Gay celui du novice Pablo. Le spectacle commencera à six heures et demie.

On annonce pour mardi prochain *Robert-le-Diable*.

☞ Achetez vos candis et votre confiserie à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

Quel attrait exerce donc la ROTONDE ST LOUIS sur la foule? Demandez-le à ceux qui s'y rendent régulièrement.

FAITS DIVERS.

—On lit dans l'*Union de la Sarthe*:

"Mardi soir, le public de l'Alcazar s'est trouvé en proie, pendant quelques secondes, à l'émotion la plus vive.

"Mlle Rose Saqui, qui exécute des exercices vertigineux sur une même corde de fil de fer tendue d'une galerie à l'autre, venait de jongler avec des poignards, lorsque le régisseur lui lança des torches enflammées, qu'elle saisit au vol.

"Elle commence à jongler avec ces torches comme elle avait fait avec les poignards. Tout à coup, un cri s'échappe de toutes les poitrines: 'Au feu! au feu! vous brûlez!' crie-t-on de toutes parts.

"C'est un fragment d'étoupe enflammée qui s'est détaché d'une torche et qui est tombé sur la tête de la jeune acrobate.

"Ses cheveux commencent à brûler.

"Mlle Saqui, un pied sur le fil de fer et l'autre dans le vide, ne perd pas son sang-froid. Elle passe rapidement sa main sur ses épaules et sur ses vêtements et n'y sent rien.

"L'émotion de la salle est à son comble. Les femmes crient, les hommes sont debout, anxieux.

"Aux cheveux! lui crie-t-on, aux cheveux! Mlle Saqui comprend: par un geste aussi prompt que précis et rapide, elle porte la main droite à la tête et étouffe les flammes.

"Soudain les applaudissements éclatent dans toutes les parties de la salle et apprennent à Mlle Saqui qu'elle est hors de danger.

"Mlle continue alors ses exercices comme si de rien n'était.

"Cette jeune fille a fait preuve dans cette circonstance d'un sangfroid admirable. Elle en sera quitte pour une légère brûlure au front et pour quelques cheveux roussis."

ECROULEMENT D'UNE EGLISE.—Un terrible malheur vient de frapper la petite ville de Fritzlar (Hesse Electorale). Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Journal de Mayence*:

Les habitants de Fritzlar étaient réunis en grand nombre à Saint-Pierre, pour assister à la grand'messe de *Rorate*, selon l'usage.

L'orgue venait de se taire. M. l'archiprêtre Mohler voulait entonner la préface, lorsqu'un coup terrible frappe le toit et perça la grande nef. Presque au même instant un bruit semblable au tonnerre se fit entendre et remplit tous les assistants d'une épouvante indescriptible: toute l'église était remplie de nuages de poussière épaisse.

Une partie de la voûte, près de l'orgue, venait de tomber, enterrant sous ses décombres vingt-une personnes, qui toutes ont été tuées sur le coup. L'épouvante, les cris et les clameurs des assistants furent indescriptibles.

Il y eut une telle bagarre que bien des personnes tombèrent et furent foulées aux pieds. Les premiers moments d'épouvante passés, il fallut songer à retirer les personnes ensevelies sous les décombres.

Dans l'intérieur de l'église il régnait un silence sinistre, signe assez certain que tous les ensevelis étaient morts. Il y avait à craindre que la voûte ne tombât. Grâce aux sages mesures ordonnées par M. le bourgmestre Frankenberg et au courageux dévouement de plusieurs bourgeois, il a suffi d'une petite demi-heure pour retirer toutes les personnes des décombres. On les porta d'abord à la sacristie, où un leur administra l'extrême-onction *sub conditione*, car presque aucune ne donnait signe de vie.

L'aspect de ces cadavres aux crânes enfoncés et aux membres brisés était horrible. Mais la douleur de ceux qui reconnaissaient dans ces corps informes les cadavres de leurs parents était plus déchirante encore. Un jeune mari reconnaît sa femme, à peine âgée de vingt-quatre ans; un père de six petits enfants retrouve sa femme; un autre père reconnaît sa fille unique, seul soutien de sa mère infirme; cinq enfants retrouvent le corps mutilé de leur mère, pauvre veuve et leur unique soutien.

Toute la ville est jetée dans la douleur et le deuil; vingt et un morts et environ trente personnes blessées, dont plusieurs, surtout de pauvres gens, sont encore en danger de mort.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—19 membres sont présents.

Au nom du comité judiciaire, rapport est fait contre les amendements de la Chambre au bill des $250,000 pour couvrir les dépenses de l'Assemblée, et proposition est faite de nommer un comité de conférence pour rétablir l'harmonie entre les deux Chambres.

Au moyen de la suspension du règlement, M. May demande la discussion du bill, qui est lu par le secrétaire.

M. Ray demande ensuite que le vote par lequel le Sénat a refusé de concourir soit reconsidéré. Accordé.

M. Ray demande que le Sénat refuse d'adopter l'amendement de la Chambre pour inclure également les "comités réunis" dans l'allocation à la place de "tous les comités" qui ont siégé pendant l'ajournement. Accordé.

M. Ray demande alors que la Chambre soit informée de l'action du Sénat et de sa décision à référer l'affaire à un comité de conférence. Accepté.

M. Wilson, au moyen de la suspension du règlement, présente sur le même sujet un bill allouant $300,000, dont $100,000 au Sénat, $200,000 à la Chambre, pour le paiement de ses dépenses et du millage des membres de chaque Chambre, officiers, employés, dépenses courantes, etc., avec les fonds nécessaires. Déposé.

M. Blackman, du comité judiciaire, présente un rapport de minorité sur l'acte relatif aux impressions publiques, se fondant sur ce que le dit acte n'était pas seulement inconstitutionnel, mais encore odieux et oppressif. Le rapport est envoyé à l'impression ainsi que le rapport de la majorité, et tous deux sont mis à l'ordre du jour de mardi prochain.

Le sénateur Lynch présente une résolution portant que la commission nommée pour vendre 1586 bonds à 6 p 0/0, de $1000, conformément à l'acte de 10 octobre 1868, devra faire le plutôt possible un rapport complet de toutes les transactions sur ce point. La résolution est adoptée.

20 jours de plus sont accordés à l'Auditeur d'Etat pour qu'il fasse son rapport annuel.

M. Hay présente un bill pour amender la charte de la Banque des Marchands de la Nlle-Orléans. Référé au comité des banques.

M. Bacon présente un bill qui rappelle tous les actes relatifs aux annonces judiciaires et municipales. Le bill est mis à l'ordre du jour spécial de mardi prochain.

M. Wilcox présente un bill pour rappeler un acte autorisant les marchés particuliers dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Le sénateur dit qu'il ignore entièrement les mérites du bill et qu'il le présente comme un acte de courtoisie pour la personne qui le lui a remis.

M. Bacon espère que le bill ne sera pas favorablement accueilli attendu que les marchés particuliers sont un des plus grands avantages dont jouissent aujourd'hui les habitants de la Nouvelle-Orléans.

Pinchback prétend qu'il s'opposera au bill quand le moment sera venu.

La motion de suspendre le règlement pour faire une première lecture du bill est repoussée.

M. O'Hara demande la reconsidération du vote par lequel un comité de trois membres doit être nommé pour examiner les charges faites à la Chambre le 21 du courant, par l'orateur Lowell contre J. B. Robertson, secrétaire du comité des élections du Sénat. Il trouve qu'il est au-dessous de la dignité du Sénat d'avoir recours à cette mesure et que le Sénat n'a aucun pouvoir pour nommer un tel comité sur aucun membre ne peut être traduit pour ce qu'il a dit dans la discussion.

M. Branghn s'oppose à la reconsidération parce que, dit-il, il est éminemment convenable qu'une investigation soit faite.

Sur motion de Pinchback la motion de reconsidérer est déposée sur le bureau.

Le président alors nomme les membres du comité, après quoi le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—61 membres sont présents.

M. Isabelle, (c.), demande que le comité des corporations soit autorisé à employer un clerc.

Sur motion de M. Bélot, (c.), la demande est déposée sur le bureau.

Walsh, de De Soto, présente une résolution autorisant le comité aux warrants à délivrer des warrants de $10 à la place de timbres de poste pour chaque membre. Référé.

Le comité judiciaire fait un rapport défavorable au bill de la Chambre invitant le gouverneur à ordonner une élection pour un maire et des conseillers municipaux dans la ville de Minden, paroisse de Claiborne.

Le même comité fait un rapport favorable sur le bill de la Chambre relatif aux juges de paix dans la paroisse Jefferson et créant un juge de paix pour le 1er. ward de la paroisse de Jefferson.

Gartacamp, rad., de Jefferson, présente un bill autorisant toutes les personnes à ouvrir et à tenir ouverts à toutes les heures du jour des marchés particuliers dans tout l'Etat, excepté dans la paroisse d'Orléans. Mis au calendrier.

M. Lee, de St Bernard, demande que la commission nommée pour vendre $1,686,000 de bons de l'Etat de la Louisiane soit requise de soumettre à la Chambre un rapport détaillé de la transaction. La demande est accueillie.

L'orateur nomme les membres qui doivent faire partie du comité réuni pour conférer avec le Sénat sur le bill d'allocation de $250,000.

Le bill No 41 pour abolir le gouvernement actuel de la ville de la Nlle-Orléans et pour établir un gouvernement provisoire est appelé.

Le comité auquel le bill avait été référé présente un amendement pénal contre les officiers qui négligeraient ou refuseraient de céder la place à leurs successeurs, en vertu du dit acte, ou de leur remettre les livres, papiers, archives et documents appartenant aux bureaux respectifs, dans les 24 heures après dûment requis. L'amende contre les réfractaires serait de $50 au moins et de $500 au plus pour chaque jour de retard dans l'accomplissement de la loi.

Noble, dém. demande que l'amendement soit déposé sur la table, ce qui est appuyé par 41 contre 20.

Carr, rad., demande que 300 copies du bill soient imprimées et que la discussion soit fixée à lundi prochain à 12 heures P. M.

M. Gray, de St Jacques, rad. demande l'ajournement indéfini du bill, et la demande est accueillie par 45 contre 15.

La Chambre s'ajourne à lundi.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, 1er prix, garanties pour 5 ans. Bureau, 182, Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—23 janvier 1869.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	....	45 degrés
12 "	....	54
3 " P. M.	....	56
6 "	....	56

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—Juge Théard.—Hier cette cour s'est occupée d'une affaire de contrefaçon entre deux parties fabriquant du genièvre de Hollande. Udolphe Wolfe vs Barnett & Lion, le premier connu par son article de "Schiedam Schnapps". Il se plaint que les autres ont pris sa marque et imité son gin, et que par conséquent ils lui ont fait du tort en lui dérobant ainsi sa clientèle mais qu'ils ont nui aussi à sa réputation en produisant un article de mauvaise qualité. Il réclame en conséquence $25,000 de dommage.

Barnett et Lion répondent qu'ils n'ont rien dérobé ni rien usurpé; que Schiedam est une ville de Hollande d'où l'on tire beaucoup de gin, et qu'ils ont le droit d'en vendre aussi bien que leur adversaire; que, du reste, l'article fourni par eux à la consommation publique, est notablement supérieur à celui d'Udolphe Wolfe.

Ce dernier a été débouté par un jury, voici leurs noms:

O. M. Blackman, chef; Charles Weingart, Raphael Beltram, S. Anderson, Joseph Scheuer, L. Libermann, Conrad Streeder, L. Bibeau, H. Hamburger, L. Moeller, H. H. Hassell, L. Grunewald.

L'affaire a été plaidée dans la nuit de vendredi, soumise au jury à 1 1/2 heures et vers 3 heures, hier matin, le jury a rendu le verdict suivant:

"Au greffier de la 4e Cour de District.

Le jury dans l'affaire d'Udolphe Wolfe, contre Barnett et Lion a décidé que le premier point de la pétition du plaignant est accordé, en tant qu'il ne concerne que l'emploi du nom de Wolfe.

Le second point n'est pas accordé.

Le troisième point n'est pas accordé.

Le plaignant payera les frais de cour et chaque partie payera ses avocats.

(Signé) A. S. BLACKMAN, Chef du jury.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—Mme Vve St Romes contre M. A. Southworth—Le défendeur a reçu ordre d'observer une hypothèque qu'il avait refusé de recevoir parce que le papier était en français.

TROUBLES A LA LÉGISLATURE.—Vendredi matin, deux membres de la Législature ont eu une altercation sur un point fort délicat touchant à la probité du général Floyd. Son collègue de Shreveport, M. J. S. Moore, avait dit, à ce qu'il paraît, que le général Floyd avait fait de l'argent avec sa place, quand il était à Shreveport, exerçant les fonctions de chef du Bureau des Affranchis. Ce dernier ayant été informé de cette indiscrétion, s'est approché de M. Moore pour lui en faire un reproche.

M. Moore a répondu qu'il ne se rappelait pas avoir dit pareille chose, et que s'il l'avait dit, c'était sans intention de lui faire tort. Cette réponse n'ayant pas contenu au général, les deux nobles représentants en seraient probablement venus aux mains, sans l'intervention de la police qui a arrêté M. Moore.

L'affaire a été renvoyée à la Première Cour de District, par le recorder Gastinel, et le prisonnier a été requis de fournir une faible caution.

ASSAUT.—J. Gilliman a été interrogé hier sur l'accusation d'avoir, dans la soirée du 14 janvier, porté un violent coup à Mme P. T. Callier sur la tête, et ce qui lui avait fait d'assez graves blessures assez graves pour la forcer de garder le lit. Le prévenu a tâché d'opposer un alibi à la déposition de Mme Callier qui est conçue en ces termes:

"Le 14 janvier, à 6 heures et demie du soir, j'étais sur la porte de la maison de la rue Conti, No 233, quand l'accusé, sans raison et sans que je puisse me douter de ses intentions, me frappa à la tête. Je tombai. Je suis certaine que l'accusé est celui qui m'a frappé. Il est mon demi-frère. Nous n'avions pas l'habitude de nous voir. Il y avait éloignement entre nous par suite d'une querelle de famille. L'accusé a été appelé comme témoin dans l'affaire du divorce entre M. Tignière et sa femme.

RÉCUSATION—Hier, dans l'affaire de Lameyer contre Mme Gaines, à la Cour de District des Etats-Unis, le juge Darell s'est récusé. Le plaignant réclame la valeur d'améliorations faites par lui sur un lot de terre réclamé par Mme Gaines.

VENTE D'IMMEUBLES.—On trouvera dans notre partie anglaise le détail de nombre de ventes d'immeubles faites, hier, par M. C. E. Girardey, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. Nous avons remarqué, à cet encan, une foule immense. Jamais l'affluence d'acheteurs ou de curieux n'avait été plus grande.

COUP DE POIGNARD.—Dans une altercation survenue vendredi, au débarcadère des bateaux à vapeur, entre Joseph Miller et Fred Howe, à propos de paiement de gages, Miller a reçu au ventre un coup de couteau, et a été transporté chez lui où un chirurgien a été appelé, son acquittant a été arrêté.

VOL.—La grocerie de M. Dohan, au coin des rues Thalie et Dryades, a été visitée vendredi soir par des personnes inconnues qui ont enlevé de l'argent et divers articles d'épicerie. Les voleurs ont été aperçus par l'officier de ronde qui a tâché de les arrêter; mais ils ont tiré sur lui et sont parvenus à s'échapper.

COUR DU RECORDER BECKER.—James Bing, accusé de faux, et Mary Tracy et Adam Wilson, accusés de vol, ont été renvoyés devant la Première Cour de District.

PARJURE.—J. Cassile a été arrêté et traduit devant le recorder Meslier, pour avoir commis un parjure prouvé contre lui par M. J. Dubarrés.

TENTATIVE DE VOL.—Un nègre, nommé John Russell, emportait une boîte de verres, pesant environ 100 livres, qu'il avait enlevée du magasin No 23 de la rue Royale, quand, fort heureusement, il fut rencontré au coin de la rue, par un des intéressés de la maison, M. M. Weil, qui se douta du vol et garda le nègre.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Délégation pour la division du Texas.

Révocation d'officiers dans les Etats du Sud.

Baisse sur le coton à New-York.

Cris séditieux et émeute à la Havane.

Conflit et coups de feu entre la police et le peuple.

Beaucoup de blessés des deux côtés

De nouveaux renforts envoyés d'Espagne.

Nouvelles européennes.

Madrid, 23—Le gouvernement est à considérer l'abolition du commerce des esclaves dans les colonies. Des transports avec des troupes pour Dulce, seront bientôt prêts à partir. Le prochaine flotte débarquera à Santiago de Cuba.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 23—On a entendu des cris séditieux pendant le spectacle, hier au soir, au théâtre de la Villa Nueva. Cris de vive Cespedes. Nombre de spectateurs entonnèrent une chanson révolutionnaire et il s'en est suivi une formidable émeute. Les volontaires et la police ont échangé des coups de feu avec le peuple et beaucoup de gens, des deux côtés, ont été blessés. Il règne ici une excitation intense et l'on s'attend à des émeutes aujourd'hui.

Nouvelles de Washington.

Washington, 23—La chambre de Commerce de New York proteste contre les changements à la loi de banqueroute.

Le comité judiciaire a rapporté au bill déclarant nulle la confiscation des biens faite par les Etats rebelles.

Le Sénat a adopté l'amendement de la Chambre à la résolution pour la révocation des officiers en Virginie et dans le Texas, qui ne peuvent prêter le serment d'épreuve, et un autre amendement rapporté par Wilson étendant les clauses au Mississippi. Cet amendement fera retourner la résolution à la Chambre.

Le bill du chemin de fer de Sherman est ajourné.

La mort de Hind a été annoncée et le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE.—La journée entière s'est passée à discuter le bill du suffrage de Boathwell et la mise en vigueur du 14e amendement.

Washington, 23—Le général Grant est revenu aujourd'hui.

Des dépêches du Texas annoncent que la délégation des sept élus par la convention dans ce but viennent ici pour presser la division de l'Etat.

Jno H. Serrat est à Rio Janeiro.

Nouvelles diverses.

Atlanta, 23—Depuis la présentation de la résolution de Bosbane, proposant de soumettre aux cours la question de l'éligibilité des nègres aux places, le télégramme suivant a été reçu: Savannah, 21 janvier 1869.

A l'Hon. R. E. Lester, secrétaire:

Un rule sous que warrante a été émis contre White, le greffier de couleur à la cour supérieure de Chatham

(Signé) JULIAN HARRIDGE.

C'est l'affaire suggérée dans la résolution.

Montgomery, 23—Dans une récente dépêche de cette ville, on disait sur l'autorité de *Columbus*, que le juge de Circuit, Pelham, avait décidé que la Législature de l'Alabama n'était pas un corps légal et que W. H. Smith n'était pas un légal gouverneur. La dépêche fut corrigée correctement l'assertion du journal, dans les faits sont ceux-ci: Une vacance à la place de juge des preuves de comté de Shelby avait été rapportée au gouverneur qui était requis par la Constitution de délivrer une commission pour remplir la vacance. Ensuite est venue la question de savoir s'il y avait réellement une vacance. En déterminant cette question, le juge Pelham a décidé que, si la vacance n'avait pas eu lieu en donnant effet protégé par la loi, la commission du gouverneur désignant un autre homme pour la place était nulle et de nul effet. La décision ne concernait nullement la validité légale de la Législature ou du gouverneur.

Marchés européens.

Paris, 23, au soir—Bourse forte à la clôture. Rentes 70,35.

Frankfort, 23, au soir—Bons, fermes à la clôture à 79 3/8 et 79 1/2.

Havre, 23, au soir—Coton, dans le port, plus facile, mais non en baisse.

Marchés Américains.

New-York, 23—Coton plat et décidément en baisse. Vendu 650 balles. Mid. 28 3/4 à 29.

New-York, 23—Argent décidément facile à 6 à 7 sur demande et à 7 et 9 d'escompte. L'état des banques est favorable et montre une augmentation notable dans les prêts et les dépôts.

Prêts, augmentation $2,513,000; espèces, diminution $594,000; circulation, diminution 13,000; dépôts, augmentation $1,616,000; légal tenders, augmentation $1,095,000; sterling 109 1/2 à 109 3/4; or plus ferme à l'ouverture à 136 et fermé à 136 1/4. Grande exportation aujourd'hui, près d'un million et l'on s'attend à une active exportation d'or, attendu que le prix du coton... et les autres produits sont encore en ... Sortie des ... pendant la semaine: $1,180,144. Fonds du gouvernement fermés mais calmes. Fonds d'Etat fermes. Balance à la sous-trésorerie; $86,600,000.

Mobile, 23—Demande limitée de coton. Le marché était languissant à la clôture. Vendu 660 balles. Mid. 28 3/4.

Louisville, 23—Tabac. Vendu 179 b. de 5 à 17. Porc 30. Graisse 20. Bacon 14. Farine superfine 5 50. Maïs 63.

Cincinnati, 23—Farine et grains sans changement. Coton 28 1/2. Whisky 97. Porc 30. Bacon 14. Graisse 18. Beurre 33.

St-Louis, 23—Tabac ferme et sans changement. Farine superfine 5 à 6. Maïs 70. Avoine 50 Jambons fourrés 18. Graisse 19.

Louisville, 23—Temps clair et doux.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 23—Arrivés, le steamer Harris, de Galveston, avec fret et passagers; la barque Albert, en 63 jours de Brême, sur lest; la goélette Anna, en 6 jours de Ruatan, avec des fruits.

Passe-à-l'Outre, 23—Le steamer Ella Morse a passé à 2 P. M., allant en ville. Le steamer phare Geranium est à la barre, plaçant des bouées.

(*Dépêches d'hier soir.*)

La Havane, 22—Le steamer De Soto, de New York pour la Nlle-Orléans, est arrivé ici aujourd'hui.

La Havane, 23—On rapporte que les rebelles, trompant Balmaseda, en poussant devant lui quelques troupes, s'avancent en grande force du côté de l'Ouest et qu'ils ont gagné Villa Clara.

Des steamers ont été engagés pour ramener Valmaseda et ses troupes à la Havane.

Londres, 23—L'adhésion de la Grèce au protocole est maintenant regardée comme certaine.

La Havane, 23—Les règlements sévères à l'égard des rapports sont très vexatoires pour les voyageurs.

La Banque du Commerce a repris ses paiements. Le sucre est plus ferme à 8 1/4.

Liverpool, 23, après-midi—Uplands 11 1/2 à 11 5/8.

Washington, 23—Le Sénat n'a pas trouvé de quorum pour discuter le suffrage universel. Le Sénat paraît avoir de la répugnance sur ce point.

☞ Achetez votre café torréfié et moulu à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

Rien ne se perd, ou plutôt tout se retrouve, à Paris. En voici une nouvelle preuve que nous fournit la *Liberté*:

Mardi dernier, un notaire de province qui fait régulièrement un voyage par mois à Paris, où il a un pied à terre rue Neuve-Saint-Augustin, perdit une broche en pierre dure dont il venait de faire acquisition pour les étrennes de sa femme. Il s'empressa de faire placarder sa perte dans tout le quartier, promettant une récompense de 100 francs à celui qui rapporterait le bijou chez le concierge, dépositaire des 100 francs promis.

Deux jours après, un monsieur très bien mis se présente chez le concierge.

—Monsieur le notaire, s'il vous plaît?

—C'est moi, monsieur; de quoi s'agit-il?

—M. X..., notaire, a perdu une broche?

—Oui, monsieur; et je crois qu'il en a fait son deuil en partant.

—Eh bien! il peut oter son crêpe. J'ai trouvé la broche, et la voici.

—Ah! par exemple, vous êtes un honnête homme! Vous savez qu'il y a 100 francs de récompense.

—Monsieur, ma conscience ne me permet pas de les accepter. Mais j'ai un portier pauvre comme Job, et ayant autant d'enfants que la mère cigogne. Cette petite somme serait la bienvenue dans le pauvre ménage; vous comprenez!

Parfaitement, monsieur; voici les cent francs. Expertise faite de la broche rapportée, elle valait 3 fr. 50. Bénéfice de la probité: 96 fr. 50 c.

Qu'on dise encore que la vertu n'a pas sa récompense!

Les INCONVÉNIENTS DE LA CURIOSITÉ.—Avant-hier au soir, dit un journal de Paris, au théâtre de Reims, une physique subite s'est emparée du parterre, pendant le premier entr'acte de la seconde pièce, et ce n'est pas sans difficulté que la police et le personnel du théâtre sont parvenus à la calmer.

Hâtons-nous de dire que cette alerte était en partie justifiée. Voici le fait:

Un jeune homme qui n'aurait pas dû se trouver en cet endroit, s'était placé dans les combles, au-dessus du lustre, et, curieusement penché, examinait la salle en tous les sens.

Trop absorbé sans doute pour être prudent, le jeune Fléau—c'est son nom—perdit l'équilibre et vint tomber avec fracas au beau milieu du lustre: une pluie de verroterie inonda aussitôt le parquet.

Fléau était resté accroché au beau milieu des becs de gaz, que l'on éteignit aussitôt, et le lustre, chargé de son fardeau, fut remonté dans les combles.

Le héros de cet intermède en sera heureusement quitte pour quelques contusions.

Le public, rassuré, rit bientôt à s'en tenir les côtés, d'un incident qui l'avait d'abord fort ému. Il y avait de quoi.

—Une lettre de Madrid, dit l'*Indépendance belge*, raconte un fait fort singulier et d'ailleurs de peu d'importance. L'Epoque de Noël était celle où l'on fait des cadeaux en Espagne, le général Prim a reçu un petit coffret très bien ciselé et qui renfermait une petite potence et une petite guillotine, avec l'image très ressemblante du destinataire, et ces mots gravés en argent au fond de la boîte: "l'une ou l'autre." Le fait, comme vous voyez, est plus bizarre que grave. On n'a pas découvert l'auteur de cette triste plaisanterie.

MOULINS A CANNES DE VICTOR ET EVAPORATEURS DE SUCRE DE COOK.—Une exposition de ces jolies petites machines pour faire le sucre, a eu lieu la semaine dernière sur une place publique de la ville, sous la direction de MM. Thos. B. Bodley & Co, agents. Les opérations et les résultats produits ont été très intéressants et entièrement satisfaisants pour les nombreux négociants et planteurs qui ont assisté à la mise en œuvre de l'appareil.

Deux mulets font aller le moulin qui est alimenté par une seule personne, et donne cent gallons de jus par heure tout en rendant une bagasse très sèche. L'Evaporateur est une large case plate, construite de manière à ce que le jus y entre à une extrémité dans un courant continu et après avoir circulé en avant et en arrière sur le fond, à travers d'étroits canaux transversaux, en sort à l'autre extrémité dans un courant continu de sirop qui se granite. Toute l'opération d'épuration et de concentration est exécutée dans une case pendant que le jus la traverse lentement. Le surveillant a la facilité de régler le mouvement du jus de manière à ce qu'il ne puisse pas atteindre le déchargeoir avant qu'il ne soit converti à l'opacité convenable pour faire le sucre et l'opération est si simple que tout le monde peut la comprendre.

L'appareil exposé a une capacité suffisante pour faire un boucaut et demi de sucre par jour, n'exigeant pas plus de quatre personnes et deux mulets et ne brûlant pas plus de deux cordes et quart de bois. Le coût entier de cette installation, y compris le sécheur, pour faire de 30 à 50 boucauts dans une saison, est de 315 piastres seulement. Il y a d'autres appareils plus grands et plus petits de manière à faire de un demi à quatre boucauts par jour. On peut adapter des moulins à vapeur avec l'Evaporateur de Cook, le tout ayant la puissance de faire de 3 à 6 boucauts par jour.

Ces petits moulins, mûs par des chevaux, et ces Evaporateurs portatifs sont justement ce qu'il faut pour ce temps-ci. Ils mettront les petits propriétaires en état d'exploiter de petites récoltes avec le même ou avec un plus grand profit que celui qui est réalisé par les grands planteurs avec leurs dispendieuses machines, et le résultat de leur introduction dans notre Etat, en ce temps-ci, fera cultiver de vastes étendues de riches terres qui sont maintenant incultes par l'impossibilité où sont les petits propriétaires de rouler les cannes et de faire du sucre.

GARDNER NEW-ORLEANS DIRECTORY.—Nous avons reçu un exemplaire de cet annuaire qui a été compilé avec soin par M. Gardner et qui nous a paru plus complet et plus exact que ceux des années précédentes. Il comprend outre une liste d'adresses qui contient 361 pages, un index des principales professions et corps de métiers, les renseignements officiels, l'indication des rues, &c., &c. Le volume contient aussi l'annuaire des bourgs avoisinant la Nouvelle-Orléans, dans les deux paroisses d'Orléans et de Jefferson. L'annuaire de Gardner est un ouvrage indispensable à tous les hommes d'affaires. A l'avenir cette publication sera faite par la "Southern Publishing Comp" qui publie déjà les annuaires de Memphis, Mobile et Louisville.

GRAND BAL PARÉ MAÇONNIQUE.—Un grand bal paré doit être donné au temple maçonnique, le jeudi, 4 février, par la Loge Alpha Home 72. On trouvera dans une annonce publiée dans nos colonnes la liste des membres composant les divers comités.

LE BAL DU CONCLAVE ETNA.—Nous remercions les membres du comité des invitations qu'ils ont bien voulu nous adresser pour le grand bal paré et masqué qui sera donné le mardi, 26 janvier, dans la salle des Odd Fellows, par le Conclave Etna No 15 des Sept Sages.

BAL DU CONCLAVE ÆTNA No. 15.—Remerciements bien sincères aux directeurs de ce bal pour la gracieuse invitation qu'ils nous ont adressée.

AVIS AUX DAMES.—CHEVEUX, CHIGNONS ET EVENTAILS.—Tout ce qui se rattache à la coiffure, cette partie importante de la toilette féminine, a pris, depuis quelques années, tant d'extension, que c'est devenu une branche importante du commerce. L'addition de faux cheveux à la chevelure naturelle, même la plus fournie, est devenue de rigueur, mais encore faut-il que les cheveux ajoutés soient d'une nuance parfaitement assortie à la couleur des cheveux naturels.

On peut toutefois obtenir cette condition en allant choisir dans l'assortiment considérable et varié que M. Felix Saron a reçu récemment de Paris. Dans son magasin de la rue Baronne No 4, fréquenté par les dames du meilleur monde, on trouvera des cheveux de toutes les nuances imaginables, très bien préparés, ainsi que des chignons d'un nouveau modèle. Les prix de cette maison, dont la clientèle s'agrandit tous les jours, sont très modérés. Qu'il nous suffise de dire qu'ils sont de *vingt cinq pour cent* plus bas que ceux des autres maisons. TLD

GRAND RABAIS.—Les personnes qui ont besoin de linge fait d'hiver, et des vêtements de dessous, en laine ou flanelle, en trouveront à tout prix dans le nouveau magasin de M. B. T. WALSHE, rue du Canal, No. 10.—L'assortiment pour hommes est fort riche et ils seront servis à bon marché.

ROTONDE ST LOUIS.—Cette rotonde convertie en un magnifique café a décidément la vogue; et cette faveur s'explique par l'excellente bière, les vins exquis et les liqueurs fines qu'on y trouve. M. Eug. Krost, qui eu l'idée était digne de le mettre à exécution, car il n'a rien épargné pour qu'elle réussit. On trouve tout à la fois dans son établissement consommation, agrément et plaisir. Nous avons déjà parlé plusieurs fois de l'effet que produisent les notes retentissantes du piano et le chant du violon sous la voûte répercutante de la rotonde, nous avons à ajouter à tout cela une salle de billards qui complète l'entreprise. En sorte qu'il n'y manque plus rien de ce qui séduit le plus les amateurs et les bons vivants.

☞ Achetez vos épices à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

ARTICLES DE HAUTE NOUVEAUTÉ.—M. W. Dauphin, rue du Canal, No 150, commencera demain lundi, la vente de ses articles de haute nouveauté. On sait que la maison Dauphin a fait l'admiration de la place, par la supériorité des ses marchandises qui se font remarquer tout à la fois par le goût, l'éclat et la fraîcheur. Les dames devraient s'empresser d'aller visiter ces brillants articles pour profiter du prix de grosse qui est au moins une économie de 50 pour cent. Nous croyons devoir rappeler à ces dernières que tout ce qui a rapport aux modes se confectionne chez M. Dauphin.

HABITS POUR JEUNES GARÇONS.—On trouvera chez M. B. T. Walshe, rue du Canal, No 110, des habits d'hiver, qui se vendront à 20 pour cent au moins au-dessous du prix ordinaire. Le stock convient surtout aux jeunes garçons. Sous le rapport de la confection, l'assortiment est irréprochable.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

ARTICLES DE MÉNAGE.—Nous annonçons avec plaisir que la maison Levy & Navra vient de rouvrir le splendide magasin de la rue du Canal No 174, près de la rue Dryades, avec un nouvel assortiment de porcelaines, verrerie et autres articles de ménage. Les prix seront aussi réduits que possible. M. Offner le commis vendeur de la maison, ne négligera rien pour satisfaire avec promptitude à toutes les demandes des acheteurs.

☞ Achetez vos chocolats de toute qualité et vos poudres de cacao à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

PRODUITS DE L'OUEST ET DU NORD.—MM. Llambias & Dockter, rue de la Levée, No 115, ont reçu un immense approvisionnement de produits de l'Ouest et du Nord, consistant en porc, farine, pommes de terre, haricots, graisse, whiskey, tabac, huile de charbon, morue, harengs, etc., et aussi café, chandelles, etc. Les marchands de la ville et de la campagne feraient bien d'aller visiter cet approvisionnement, qui leur est offert au plus bas prix du marché, bien que ces mêmes articles soient en hausse depuis quelque temps.

GRANDE LOTERIE D'OBJETS D'ART.—Ces objets consistent en tableaux, gravures coloriées, statuettes et groupes, grands vases, livres précieux, etc.... Il y a 775 billets à $1 00 le billet, et 90 numéros gagnants. La collection est exposée au magasin de M. Piffet, rue du Canal, ou l'on peut se procurer des billets.

PAYEMENT DES LICENCES.—On verra plus loin une annonce du Trésorier de ville qui prévient les contribuables que le délai pour le payement des licences sur les professions, métiers, drays, charrettes, cabriolets, voitures, etc. expirera samedi, le 30 du courant, et qu'après cette date toutes les réclamations seront transférées, pour collection, à l'assistant-avocat de ville, qui aura droit à une commission de 10 0/0 en addition au montant de la licence.

☞ Achetez votre vermicelle et votre macaroni à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

AUX GENS ATTAQUÉS DE SURDITÉ.—La communication suivante, dit le *N. O. Times*, parle d'elle-même dans une affaire de vaste importance pour ceux qui sont affligés d'un défaut dans l'organe de l'ouïe. Le Dr. C. P. Lawrence a établi son cabinet de réception et d'opération rue du Canal, No 113, au premier étage.

Je sens que je dois au Dr. Lawrence, aussi bien qu'à tous ceux qui ont souffert comme moi et qui souffrent encore de la surdité, de faire la déclaration suivante. "J'ai été sourd pendant 11 ans. Je pouvais à peine entendre quand on parlait très haut près de mon oreille. Je vins de chez moi en Floride, ici, il y a 10 jours. Je lus l'avis du Dr Lawrence dans le *Times* de la Nouvelle Orléans, et je m'adressai au Docteur immédiatement, bien que depuis deux ans j'eusse dépensé en vain beaucoup d'argent pour consulter les docteurs. Je n'avais éprouvé aucun bien de leurs prescriptions. Mais quand le Dr Lawrence eut examiné mes oreilles et qu'il m'eut informé particulièrement de mes symptômes et de la cause de ma surdité, sans m'avoir fait une seule question, je crus à tout ce qu'il me disait et lui confiai ma guérison. J'ai éprouvé une grande amélioration dans le sens de l'ouïe et puis entendre sans difficulté une conversation dans le ton ordinaire, et ma santé générale s'en trouve beaucoup mieux. Ma guérison a été extraordinaire eu égard au court traitement auquel j'ai été soumis et je ne doute pas que le Docteur ne me guérisse entièrement d'ici un mois, car je sais que tout ce qu'il traite pourra faire sera fait, attendu que le Dr Lawrence est un maître sans pareil pour ces sortes de maux.

S. E. SANBORN,

15 janvier 1869—21,24 Floride.

GUÉRISON DE LA CÉCITÉ.—Nous sommes prié de publier le témoignage suivant sur le succès du traitement du Dr Lawrence. Son cabinet est rue du Canal, No 113.

A l'éditeur du N. O. Times.—Pour le bénéfice de ceux qui sont atteints de cécité, je déclare publiquement que j'ai été guéri de la cécité dont mon œil droit était affligé depuis février 1864. Je me suis adressé au Dr. Lawrence, le 16 du courant. Sous l'influence de son traitement, j'ai recouvré journellement la vue d'une manière étonnante. Espérant que cela pourra être utile à ceux qui se trouvent dans la position d'où vous m'avez tiré, je fais cette déclaration, et je suis votre etc....

W. L. PETERS, rue Joséphine, No 149.

Nouvelle Orléans, 21 janvier 1869.

La Question des Marchés.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR.

[illegible]

E. I. CLAVERIE.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

[illegible]

CLAIBORNE.

LES PILULES DU DOCTEUR C. McLANE, POUR LA MALADIE DU FOIE,

Sont précisément ce dont la plupart des gens ont besoin, que on deux doses font fonctionner le foie, guérissent des maux de tête, excitent l'appétit, produisent un bon sommeil, et, le malade, à son réveil est heureux d'exister tout en beau. Il n'est personne qui ne souffre, de temps en temps, d'un

FOIE INACTIF

LES PILULES DU Dr. McLANE

sont ce qu'il leur faut. Ces PILULES nettoient parfaitement le foie et lui rendent sa force. Faites-en l'essai, et vous voudrez toujours en avoir une boîte chez vous.

☞ AYEZ SOIN D'ACHETER

Les PILULES du Dr. C. McLANE,

PRÉPARÉES PAR FLEMING BROTHERS.

On peut s'en procurer dans toutes les Pharmacies ou Magasins de campagne des Etats-Unis

Décédée, hier, à 1 1/2 heure du matin, dame ANNA HENRIETTE VREDENBURGH, veuve de W. F. Vredenburgh. Les amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, à midi. Le convoi partira du domicile du gendre de la défunte, M. E. E. O'Brien, No 83, rue Prytania.

OR ARGENT,

Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc,

AU BUREAU DE CHANGE DE

J. BRETTE,

6........RUE ST CHARLES........6

PRES CANAL.

On paie aussi d'avance AUX Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES De Janvier et de Février.

Ouvert de 7 heures du matin à ... heures du soir

Nouvelle Société Lusitana de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans.

Première Assemblée Générale trimestrielle.

[illegible]

A. A. MARCHAND, Secrétaire.

LLAMBIAS & DOCKTER,

115........RUE LEVEE........115

(Face aux bateaux de la côte.)

ETABLI EN 1856.

PRODUITS de l'Ouest et du Nord, Porc, Farine, Café, Pommes de terre, Haricots, Graisse, Whisky, Tabac, Huile de charbon, Morue, Harengs, Savon, Chandelles, Amidon, Vins Rouge, ... Liqueurs et autres articles ... ; marchands et habitants de la campagne ... du marché.

HOTEL DE SOTO,

Coin Perdido (autrefois Nlle Levée) et Baronne.

TENU PAR A. LABARRERE. [illegible]

MARCES, jardinier et agriculteur,

[illegible]

MARCES.

AVIS.

Surveillant Surintendant d'Enregistrement,

Paroisse d'Orléans, 23 janvier 1869

Avis est par le présent donné que les LIVRES D'ENREGISTREMENT DU HUITIEME WARD seront ouverts durant quatre jours, en commençant le MARDI, 26 janvier, et se terminant le VENDREDI, 29 janvier 1869, au No 357 RUE VICTOIRE, près des Champs-Elysées, afin de mettre à même tous ceux qui ont droit à se faire enregistrer de le faire.

Il n'y aura que ceux demeurant entre les rues Champs Elysées et l'Avenue Lafayette, le fleuve et la limite de la ville et qui ne sont pas enregistrés, qui seront appelés à l'enregistrement, s'ils en ont les qualités requises.

Les bureaux seront ouverts de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

WILLIAM BAKER, Superviseur d'Enregistrement, Paroisse d'Orléans.

24 janv—5

AVIS D'ELECTION DANS LE HUITIÈME DISTRICT REPRÉSENTATIF.

CONFORMÉMENT à une proclamation de son Excellence H. C. WARMOTH, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à moi adressée, je donne par le présent, avis qu'une élection aura lieu le LUNDI, 1 février 1869, dans le Huitième District Représentatif (autrement connu comme le huitième ward, ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'élire une personne pour représenter ledit District à la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane.

Le Huitième District Représentatif est compris entre le centre de la rue des Champs Elysées, et le centre de l'Avenue Lafayette, et devant rue d'Enghien, et du fleuve au derrière de la ville. Tous les électeurs dûment enregistrés, résidant dans le dit District ont droit à voter à la dite élection.

Les lieux où se tiendront les polls seront désignés plus tard.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1869.

WILLIAM BAKER, Superviseur d'Enregistrement, Paroisse d'Orléans.

24 janv—au 1 fév

Bureau du Trésorier.

Hôtel de Ville—Nlle-Orléans, 21 janvier 1869.

AVIS IMPORTANT

L'ATTENTION des personnes qui y sont intéressées est appelée sur le fait que le temps pour le paiement des licences sur professions, métiers, etc. sur drays, charrettes, cabs, voitures et autres véhicules, expirant le SAMEDI, 30 du courant, [illegible]

W. S. MOUNT, trésorier.

On peut fabriquer le sucre à aussi bon marché, sous le rapport des machines nécessaires, qu'aucune autre récolte quelconque.

LUNDI, 25 janvier, de midi à 4 heures de l'après-midi, nous exposerons le Moulin à cannes VICTOR et l'Evaporateur de COOK, [illegible]

THOS. B. BODLEY & Co.

Compagnie du Chemin de Fer des rues Canal et Claiborne.

LE Lundi 1er courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour un an:

E. J. Hart, T. S. Paton, F. C. Seymour, H. McCloskey, E. M. Montgomery, W. Lynd, Thomas Smith.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. E. J. Hart a été élu Président à l'unanimité.

J. G. CAMPBELL, Secrétaire

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1869.

Chambre de Commerce.

UNE assemblée spéciale de cette Chambre, aura lieu LUNDI 25 du courant, à 7 heures du soir. [illegible]

Par ordre du Président.

ARTHUR C. WAUGH, Secrétaire et Trésorier.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1869.

Aux Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans

[illegible]

FRANCIS McKNEY.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 21 janvier 1869

UNE élection de neuf Directeurs de cette banque par les actionnaires aura lieu LUNDI, 1er février, [illegible]

L. BERNARD, Caissier.

GRANDE VENTE DE CLOTURE, PENDANT 30 JOURS SEULEMENT.

Marchandises Sèches au Magasin DE REIMAN & FRIEDLANDER,

(Ancienne maison M. Reiman.)

No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro

VENTE EN GROS ET EN DETAIL

[illegible]

AUX PRIX D'ENCAN DE NEW-YORK.

[illegible]

REIMAN & FRIEDLANDER, No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro.

REOUVERTURE!

Aux personnes qui tiennent maison.

LEVI & NAVRA

Annoncent au public qu'ils ont rouvert le magnifique magasin du

No 174 DE LA RUE DU CANAL, (PRÈS DRYADES).

Où l'on trouvera un nouvel assortiment complet de

Porcelaines et Faïence, Poêles,

—ET—

Articles de Ménage de toute espèce,

Qu'ils vendront, comme d'habitude,

A BAS PRIX.

M. OFFNER, vendeur, connu par sa politesse, répondra aux clients.

Levi & Navra,

Succursale—Au No 174 de la rue du Canal

Magasin principal—Au No 171 de la rue Poydras, près Carondelet.

Habillements d'Hiver pour Jeunes Garçons.

REDUCTION DE 20 POUR CENT.

Au magasin de

B. T. WALSHE,

No 110 de la rue du Canal.

Linge de Peau d'Hiver,

Pour Messieurs.—Un nouveau Stock, A BAS PRIX,

Au magasin de

B. T. WALSHE,

No 110 de la rue du Canal.

AVIS

LE PUBLIC est prévenu que je ne serai responsable d'aucune dette contractée au nom de Henry Védrines ... Hébert & Védrines.

ALEXIS HEBERT

AVIS SPECIAL.

La Bourse des Négociants et des Encanteurs

Rue Royale, entre les rues Canal et Douane.

Sera, comme par le passé, le quartier général des encanteurs pour la vente de Propriétés foncières, d'actions de banque et autres actions et Bons.

C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs,

THOMAS L. MAXWELL,

... Encanteurs.

Bureau du Chemin de fer d'Orléans

Nlle-Orléans, 19 janvier 1869.

LA réunion annuelle des actionnaires de cette Compagnie, pour l'élection de sept Directeurs, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 15, rue Dauphine, le LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

H. C. BENIT, Secrétaire par intérim.

Avis aux Dames.

Cheveux et Chignons nouveaux.

Le soussigné a l'honneur d'appeler l'attention toute spéciale des Dames de la ville et de la campagne sur le magnifique assortiment de

Cheveux Lisses et Frisés,

de toute longueur, qu'il vient de recevoir de Paris. Ces Cheveux comprennent les nuances ROUGE, BLOND CENDRÉ, etc. jusqu'au plus beau NOIR.

Le soussigné a également reçu des CHIGNONS d'un nouveau modèle. Il invite ses clientes à venir les examiner.

Aussi, un beau choix d'ÉVENTAILS

25 pour cent meilleur marché

Que dans toute autre maison.

FELIX SARON,

14, RUE BARONNE,

Près Canal.

F. ISRAEL,

156........RUE DU CANAL........156

(*Deuxième magasin après la rue Baronne*)

Marchandises Sèches

A des prix aussi bas que l'exigent les circonstances actuelles.

Le calme qui règne dans les affaires me décide à vendre tout mon stock de marchandises sèches à un grand sacrifice.

POPELINES soie ...

POPELINES ...

POPELINES à ...

MÉRINOS ...

ALPACAS ...

SOIERIES ...

Les MOUCHOIRS ... JUPONS ... CHEMISES de dames brodées, ...

MOUSSELINES ...

NAPPES, SERVIETTES

[illegible]

F. ISRAEL,

156 ....Rue du Canal........156

(Deuxième porte après la rue Baronne.)

Demande.

ON demande une bonne DOMESTIQUE pour faire la cuisine et le ménage d'une famille de deux personnes. S'adresser au No 99 de la rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

PERDU.

VENDREDI 22 du courant, ... [illegible]

J. M. SOUBIRAN, No 50 de la rue des Ursulines

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

EST prête à recevoir et livrer le fret. [illegible]

GEORGE PANDELY, Surintendant.

BALS.

CHEZ

W. DAUPHIN,

150........RUE DU CANAL........150

—ET—

66........RUE DE LA DOUANE........66

NOUVELLES ... [illegible]

W. DAUPHIN, 66, Rue de la Douane, et 150, Rue du Canal.

Avis important.

AUX CHEFS DE FAMILLE, AUX RESTAURATEURS ET AUTRES.

[illegible]

CAVE BORDELAISE.

PAUL CHOTIN,

MARCHAND DE VINS, No 157 ...

[illegible]

ROTONDE ST-LOUIS,

(BOURSE HOTEL ST LOUIS)

CAFÉ-CONCERT

Les meilleures Bières, Vins et Liqueurs. Concert tous les soirs.

MAGNIFIQUE SALLE DE BILLARDS.

EUG KROST, Propriétaire.

DEMANDE.

DEMANDE de petites propriétés dans le voisinage de la ville.

S'adresser à P. E. WILTZ, No ... Passage de la Bourse.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana.

ASSEMBLEA GERAL EXTRAORDINARIA—[illegible]

A. A. OLIMARAES. Secretario

Reouverture de Magasin.

E. RICHELHARGEN,

61........Chartres........61

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il rouvrira son magasin ... [illegible]

VIEUX WHISKY BOURBON,

Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.

Provisions et Céréales.

Constamment en magasin un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye, purs, Whisky Rectifié.

[illegible]

MM. F. D. COBB & CO. à New York.

COBB DOLHONDE & CO., ... rue Natchez.

Salon "Crescent" de Coiffure.

8........RUE ROYALE........8.

LES soussignés annoncent à leurs clients et à leurs amis ... [illegible]

DANIEL LEONHARD, HENRY WASSEM (Anciens barbiers à bord ...)

Volés.

[illegible]

THEOPHILE FERNANDEZ.

AVIS.

LE Propriétaire de la SALLE DE BILLARD ST CHARLES ... [illegible]

C. LACOUME, Propriétaire

Pommes de terre pour plant.

3000 barils véritables PINKEYES, ... BUCKEYES, ... Lundou ..., ...

DAVIS & WEAVER, No ... rue Poydras.

AVIS.

[illegible] JEAN PIERRE ... ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

C. CAVAROC, No 5 Passage de la Bourse.

AVIS.

LE 1er Février ... Dr. FORMENTO ... [illegible]

Café à vendre.

UN CAFÉ bien situé, ayant une bonne clientèle, est à vendre à des conditions avantageuses. [illegible]

MANUFACTURE DE CORSETS.

170 ....Rue du Canal........170

MADAME HOUMARD ... [illegible]

LEÇONS DE LANGUES.

UN professeur de beaucoup d'expérience, et pouvant enseigner le français, l'anglais et l'espagnol, [illegible]

Loteries.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 23 JANVIER—CLASSE 20

54 46 75 38 67 15 50 65 38 21 71 3 26

Les tirages ci-dessus sont ... [illegible]

C. T. HOWARD, Président. ... ADAM GIFFEN, JOHN C. LEWIS, F. F. WILDER, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses listes.

Association de Secours Mutuels de l'Alabama.

BOYD, JACKSON & Co., Directeurs, AU PROFIT DES ECOLES COMMUNES.

Tirage de la classe supplémentaire et à combinaisons, No 71 23 janvier 1869

15 74 30, 7 75 53 76 62 49 83 29 10

[illegible]

F. H. BLOUGH, JOS. SEAWELL, W. F. JOHNSON, Commissaires

[illegible]

DAVE C. JOHNSTON, Agent.

UN MILLION DE PIASTRES

—DE—

Propriétés Foncières

Situées dans cette ville

ET MISES EN LOTERIE!

Le tirage de cette Loterie aura lieu dès que les billets seront vendus, en vertu de la charte de la

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane,

Charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868.

[illegible]

O. E. HALL, à l'Hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans, Lne.

12 lots gagnants—Prix du billet $10.

GRANDE LOTERIE D'OBJETS D'ART.

DE LOTS GAGNANTS.

[illegible]

775 Billets à $1 00

[illegible]

AVIS AU PUBLIC, Particulièrement aux dames.

[illegible]

GRANDE LOTERIE AU CABINET DE LECTURE de J. A. JAQUET.

139........Royale........139.

[illegible]

Manufacture du Sud.

AYANT réuni mes deux ateliers ... [illegible]

JOHN NORWOOD

Un Coffre-fort qui défie les voleurs!

COFFRE-FORT DE MARVIN ... [illegible]

No 173 de la rue Gravier

Honneur à qui de droit!

UN hommage est certainement dû au Dr. J. WINTHALL ... [illegible]

B. MARTIN, Menuisier No 39 de la rue des Remparts, Résidence No 29 rue Dryades.

LES soussignés ... [illegible] ... Dr J. WINTHALL, ...

Robert J. Dunes, No ... de la rue Dryades.

David McNail, No 325 de la rue Dryades.

Emile Gaines ...

Emily Worde ...

J. A. Virgets, coin Perdido et Liberté

Joseph Ire, No 80 de la rue des Remparts.

Nlle-Orléans, 3 janvier 1869.

Nattes. Nattes. Nattes.

GRAND RABAIS

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

300 ROULEAUX NATTES de toutes ..., ainsi qu'un bel assortiment de ...

A vendre par D. BLANCHARD, ...

Services de Table. ... Française.

CHEZ

P. BRIERRE

5, rue de Chartres ...

AINSI qu'un grand assortiment de ... de toutes sortes ... FOULARDS DE LYON ... [illegible]

Propriétés à louer.

A LOUER.

[illegible]

Magnifique Magasin en Briques à Vendre.

EXCELLENT PLACEMENT.

[illegible]

A LOUER.

A bon marché une Maison basse, située rue Kerlérec, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate.

S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District.

P. NADEAUD,

CONFISEUR,

Encoignure Orléans et Royale.

Grand assortiment de Bonbons fins à 75 cents la livre,

Fruits cristallisés français, à $1 la livre,

Nougat Montélimart

Chocolat à la crème,

Fruits au jus et Liqueurs fines de choix.

Gâteaux pour le Jour des Rois

Un magnifique assortiment de Poches et Cornets en tous genres

Le tout reçu de Paris par les derniers arrivages d'Europe.

A. BROUSSEAU & Co.,

7........Rue de Chartres........17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et Inde, COUVERTURES de tables et de piano, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES ..., ETOFFES A RIDEAUX ..., CORNICHES, BANDES, FLECHES, ..., GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.